

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

SR Telecom Inc.

Interdit à Serge Fortin, Marc Girard, Garry Forbes, Chaz Immendorf, Albert Israel, Michael J. Morris, Lionel P. Hurtubise, Paul J. Griswold, Patrick J. Lavelle, Louis A. Tanguay, DDJ Capital Management, LLC, DDJ High Yield Fund, B IV Capital Partners, L.P., The October Fund, Limited Partnership, GMAM Investment Funds Trust II, Greywolf Capital Management, LP, Greywolf Capital Overseas Fund, Greywolf Capital Partners II LP, Catalyst Fund Limited Partnership I, Morgan Stanley & Co. Incorporated, Guardian Capital LP, ScotiaMcLeod Pinnacle High Yield, GGOF Canadian High Yield Bond Fund, Vector High Yield Bond Fund et GGOF Diversified Monthly Income Fund d'effectuer directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de SR Telecom Inc., aux motifs que l'émetteur ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt des états financiers exigés suivant la section II du chapitre II du titre III de la Loi et que ces personnes ont été administrateurs ou dirigeants de l'émetteur depuis que celui-ci a déposé ses derniers états financiers conformément aux exigences applicables et, en tant qu'initiés de l'émetteur, ces personnes peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public après la date des états financiers déposés.

L'interdiction est prononcée le 30 novembre 2006.

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.